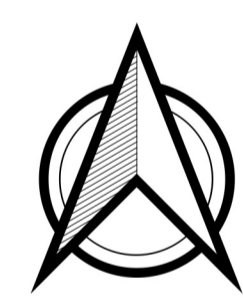



Plan Local d'Urbanisme**D - DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT**Echelle : 1/5 000^e

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communal en date du 20 juillet 2019 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU)

Mairie de la Commune - rue Auguste Renard, B. 18209 - 42005 PAU/EEDEK
Tél. 05 59 90 84 59, 47 - Courriel : secreteururbanisme@pau-eeдек.fr

100 0 100 m

Légende

- réseau hydrographique
- bâti (cadastre 2018)
- bâti (parcelle 2018)

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

- UA : zone urbaine de centre-bourg
- UAbe : zone urbaine de centre-bourg, de plus forte densité
- UAbe : zone urbaine de centre-bourg de plus forte densité et aux performances énergétiques renforcées
- UB : zone urbaine de première couronne du village et des quartiers urbains
- UBz : zone urbaine de première couronne du village et des quartiers urbains soumise à des prescriptions spécifiques visant à limiter les risques d'inondation
- UBz : zone urbaine de plus forte densité
- UC : zone urbaine périphérique
- UCa : zone urbaine périphérique soumise à des règles de hauteur spécifiques
- UCb : zone urbaine périphérique soumise au permis de démolir
- UCbr : zone urbaine périphérique soumise au permis de démolir et à des prescriptions spécifiques visant à limiter les risques d'inondation
- UL : espaces bâtis présentant une morphologie urbaine au sein des espaces ruraux
- UY : zone d'activités
- IAU : zone à urbaniser
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Ni : zone naturelle soumise aux prescriptions du PPRI
- Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

AUTRES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

■ Emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements au titre de l'article L.151-41 4° du Code de l'urbanisme :

Programme	N°	Bénéficiaire
100% des logements en accession sociale	A	Commune d'Arbonne
opération 100% logements en accession sociale	B	Commune d'Arbonne

■ élément de paysage bâti à protéger inscrit au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

- Espaces Boisés Classés (EBC) au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
- Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme :

LIBELLE	numero	Bénéficiaire
Élargissement du chemin de Mestelenea à 8 m d'emprise	1	Commune d'Arbonne
Aménagement de la RD 255 à 14 m de plate-forme comprenant un cheminement piéton	2	Conseil départemental 64
Aménagement de la RD 655 à 14 m de plate-forme	3	Conseil départemental 64
Élargissement du chemin de Burruntz à 8 m d'emprise	4	Commune d'Arbonne
Élargissement à 8 m d'emprise du chemin d'Alhorga	5	Commune d'Arbonne
Élargissement à 8 m d'emprise du chemin de Zbouna	6	Commune d'Arbonne
Élargissement à 8 m d'emprise du chemin d'Armalaga	7	Commune d'Arbonne
Élargissement à 8 m d'emprise du chemin d'Armeia	8	Commune d'Arbonne
Élargissement à 8 m d'emprise du chemin de Menta	9	Commune d'Arbonne
Élargissement à 8 m d'emprise du chemin de Sansuenia	10	Commune d'Arbonne
Extension zone artisanale du Lana	11	CAPB
Élargissement à 8 m d'emprise des chemins Arabatoeria et Martirtoeria	12	Commune d'Arbonne
Création d'un accès à l'arrière de la mairie	13	Commune d'Arbonne
Élargissement à 8 m d'emprise du chemin Perukain	14	Commune d'Arbonne
Création d'un cheminement doux le long de l'Uhabia de 4 m d'emprise	15	Commune d'Arbonne
Création d'un cheminement doux le long de l'Uhabia de 4 m d'emprise	15	Commune d'Arbonne
Création d'un chemin d'accès au parcelle agricole	16	Commune d'Arbonne
Aménagement d'un espace vert	17	Commune d'Arbonne
extension du réseau d'assainissement collectif	18	CAPB
modification tracé route de Marticotéria	19	Commune d'Arbonne
accès au parcelle agricole	20	Commune d'Arbonne
Élargissement à 8 m d'emprise du chemin Haletako Larrea	21	Commune d'Arbonne